



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

COMITE DE PILOTAGE GEMAPI

31/03/2023, 09h30

Argelès-Gazost, grande salle de la terrasse

Compte-rendu

Prénom, NOM	STRUCTURE	FONCTION	PRESENCE
Alain MOYNET	Agos-Vidalos	Adjoint au Maire	Présent
Alexis CLARIOND	DDT65	Chef de service SEREF	Présent
André LATAPIE	FDSEA65	/	Présent
André VILLEMUR	EDF	/	Présente
Angélique MASSION	Agence de l'eau Adour Garonne	Chargée d'intervention eau et milieux aquatiques	Présente
Bastien DANTIN	CDCK65	Conseiller Technique Fédéral Départemental	Présent
Benjamin MAZERY	PLVG	Technicien rivières – torrentiel	Présent
Benoit THOUARY	PLVG	Chargé d'études	Présent
Camille CHIRAY	PLVG	Chargée de mission Natura 2000	Présente
Catherine LABAT	CD65	Responsable du Service Environnement Aménagement	Présente
Cécile PREVOST	Ville de Lourdes	Elue chargée de la Transition Écologique et du Cadre de Vie	Présente
Cédric BAILLEUX	OFB	Chef de service départemental adjoint	Présent
Christiane CAYREY	Sous-Préfecture 65	Secrétaire Générale	Présent
Christophe MENGELLE	PLVG	Vice-Président PLVG et Président du COPIL Natura 2000	Présent
Coraline FILLET	AREMIP	Chargée d'études	Visio
Delphine ASTIER	PETR Pays des Nestes	Coordinatrice du Pôle Eau	Présente
Dominique PORTIER	Nature en Occitanie	Bénévole	Présente
Emilie MANSANNE	Ville de Lourdes	Responsable du service Transition Ecologique et Risques Majeurs	Présente
Emmanuel LEBAYON	PLVG	Chargé de missions travaux service PI	Présent
Etienne CAPDEVIELLE	Institution Adour	Responsable du service risques fluviaux	Présent
Fabien ABRIAL	Fédération pêche 65	Chargé de mission	Présent
Guy MAILLE	LPO	Référent antenne 65	Présent
Hélène DUPUY	/	Ecologue/chiroptérologue indépendante	Présente
Hélène SAZATORNIL	PLVG	Direction adjointe – service GeMA	Présente
Hugues LECHENNE	CBNPMP	Chargé de conservation et restauration écologique	Présent
Isabelle ROUVIELAURIE	ARS DD65	Ingénieur d'études sanitaires	Présente
Isabelle ZOT	Comité Départemental De Vol Libre 65	Présidente	Présente
Jacques GARROT	Lugagnan	Maire	Présent
Jean CAZAUX	CSVB	Chef de travaux	Présent
Jean Claude CASTEROT	Geu	Maire	Présent
Jean-Marc ABBADIE	Agos-Vidalos	Maire	Présent
Jean-Marc LABRUE	DREAL Occitanie	Chef de la subdivision systèmes d'endiguements et barrages autorisés Hautes-Pyrénées-Gers	Présent
Jean-Marc RIGALLEAU	AAPPMA pêcheurs lourdais et du Lavedan	Président	Présent
Jean-Pierre FLORENCE	Cauterets	Maire	Présent
Joseph FOURCADE	Ger	Maire	Présent
Joseph PRADET	Fédération de chasse 65	Vice-Président	Présent



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

Lauren MATIAS	Institution Adour	Doctorante	Présente
Marie-Thérèse ROST	Association Davantaygue	/	Présente
Marion CHERRIER	Syndicat mixte Adour amont	/	Présente
Michael SANSAS	PLVG	Technicien de Rivière – référent ouvrages service PI	Présent
Muriel SAMAR	Villelongue	Conseillère municipale	Présente
Nicolas THION	Fédération de chasse 65	Technicien	Présent
Olivier FRYSOU	PLVG	Directeur adjoint - Service prévention des inondations	Présent
Oriane DORGET	PLVG	Stagiaire Natura 2000	Présente
Raymond BAYLE	CSVB	Président	Présent
Romain BABIN	PLVG	Technicien rivières - fluvial	Présent
Romain VIAL	PETR Pays des Nestes	Technicien PAPI	Présent
Sophie LAMACHERE	SHEM	Interlocuteur territorial - Direction régionale 64/65	Présente
Sylvain ROLLET	Parc National des Pyrénées	Chargé de mission Forêt et Eau	Présent
Valérie PALLUT	PLVG	Directrice	Présente
Véronica LEON	Région Occitanie	Chargée de Projets Service Eau, Milieux aquatiques et Risques	Présente
Véronique MABRUT	Agence de l'eau Adour Garonne	Directrice de la délégation Adour et Côtiers	Présente
Yannick BIALADE	Estaing	/	Présent
Office National des Forêts			Présent
Anne Marie DEVELAY	DREAL	Chargée de mission biodiversité	Excusée
Aurélien DARTHOS	Institution Adour	Directrice	Excusée
Benoit MOURNET		Député des Hautes-Pyrénées	Excusé
Christelle DEJEANNE	DDT65	Chargée de mission Natura 2000	Excusée
Corinne GALEY	PLVG	Vice-Présidente	Excusée
Elodie BOUCHE	CATLP	Chargée du ScOT	Excusée
Isabelle PELIEU	HPTE	Directrice	Excusée
Jérôme DAO	CBNPMP	Chargé de projet Plantes exotiques envahissantes	Excusé
Marie PLANE	CD65	Conseillère départementale canton Lourdes 2	Excusée
Maryse CARRERE	Sénat	Sénatrice des Hautes-Pyrénées	Excusée
Philippe BRICAULT	NeO	Bénévole	Excusé
Sylvie SOROSTE LEIZA	CATLP	Responsable du service environnement	Excusée
Thierry LAVIT	PLVG	Président	Excusé
Frédéric Hamon	CCPVG	DGS	Excusé
DRAAF Occitanie - Service Régional Agriculture et Agro-Alimentaire			Excusée
Chambre d'Agriculture 65			Excusée
MIGRADOIR			Excusé

PJ : Présentation PowerPoint diffusée en séance

INTRODUCTION

M. MENGELLE, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets », et vice-président du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves introduit la séance.

Il rappelle que le comité de pilotage a pour objectif de présenter :

- Le suivi mis en place dans le cadre du site Natura 2000 du site « Gave de Pau et de Cauterets »
- Le Plan Pluriannuel de Gestion
- Le contenu du futur Programme d'Etudes Préalables

Il s'agit du 15^{ème} COPIL du site Natura 2000 avec un changement majeur en 2022 à savoir le départ de l'animatrice en poste depuis une dizaine d'année : Emilie MANSANNE. Nous lui adressons nos remerciements pour son travail de qualité et son investissement en faveur du site. Elle a été remplacée par Camille CHIRAY qui a rejoint l'équipe du PLVG en avril 2022 après avoir assuré brillamment diverses missions : état des lieux du Lac vert, remplacement d'Emilie pendant son congé maternité et bilan du contrat de rivière.

A noter également, le départ du chargé de mission de travaux secteur torrentiel, Alain MASY, qui a œuvré au sein du service PI durant la période 2017-2022. Son implication a permis de mener la majeure partie des travaux de protection portés par le 1^{er} PAPI qui ont fait suite aux travaux post-crue qu'il a également suivi au sein du SIVOM du Pays Toy, qu'il soit ici remercié.

PARTIE 1 : SITE NATURA 2000 « GAVES DE PAU ET DE CAUTERETS »

1 SUIVI DES POPULATIONS D'ECREVISSES A PATTES BLANCHES

1.1 CONTEXTE

L'Écrevisse à pattes blanches fait partie des espèces visées par le DOCOB du site « Gaves de Pau et de Cauterets ». Son suivi est prévu dans le programme d'actions à la fiche SA09, bien que celui-ci ne soit pas classé prioritaire. Avant le lancement de l'étude écrevisses sur le territoire, quelques populations étaient connues notamment sur les affluents du Gave de Pau mais les données étaient plutôt opportunistes et disparates sur le territoire.

En 2017, une mortalité massive sur une population d'écrevisses à pattes blanches a été constatée par l'ONEMA sur le ruisseau du Bayou (Saint-Savin/Lau-Balagnas). Après analyse, la peste de l'écrevisse a été mise en évidence comme la cause de cette mortalité. Par la suite, une seconde mortalité importante a été observée sur le Bergons aval entre Ayzac-ost et la 4 voies. Malgré l'absence d'analyse ; les signes cliniques évoquaient une mortalité par la peste de l'écrevisse. Une population d'écrevisses invasives - l'Écrevisse de Californie - sur le ruisseau du Saint-Pastous était également connue.

Face à ces menaces, une dynamique locale s'est engagée avec différents partenaires. Le PLVG qui est opérateur du site Natura 2000 a donc lancé en 2019 une première étude d'état des lieux des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant du Gave de Pau. L'objectif était d'actualiser les connaissances pour obtenir une base de données exploitable qui permette par la suite d'enclencher des mesures de préservation de l'espèce. Cette première étude a révélé de belles populations, contrairement à ce qui était attendu, certaines préservées avec de belles densités tandis que d'autres présentaient des problématiques (dues à la présence d'écrevisses invasives à proximité, constat de mortalité inexplicable ...). Le bureau d'études Saules et Eaux a été missionné pour réaliser ce premier état des lieux.

En 2021 le PLVG a souhaité renouveler l'étude pour maintenir le suivi sur les secteurs à problématique et étendre les prospections sur les cours d'eau jugés favorables à l'espèce. Le travail a été à nouveau confié au bureau d'études Saules et Eaux, spécialisé sur cette espèce.

En 2022 l'investissement en faveur de la préservation de l'espèce sur le bassin versant du Gave de Pau continue. En effet, il apparaît nécessaire de maintenir le suivi sur les secteurs à enjeux (où une pollution est suspectée, sur les cours d'eau colonisés par les écrevisses invasives et ceux où la peste de l'écrevisse a été identifiée). Les données acquises en 2019 et 2021 avaient permis de mettre en évidence des points noirs sur le bassin versant. Grâce à ces données en 2022 une étape supplémentaire a été franchie : des aménagements pour protéger des populations d'écrevisses à pattes blanches menacées ont été posés sur le bassin versant. Le bureau d'études Saules & Eaux a été retenu pour réaliser ces opérations. Les inventaires ont été réalisés en septembre 2022.

Abréviations utilisées :

APP : Écrevisse à pattes blanches - *Austropotamobius pallipes*

PFL : Écrevisse de Californie - *Pacifastacus leniusculus*

1.2 RESULTATS DE L'ETUDE DE 2022

1.2.1 Secteur Batsurguère - Ruisseau des Moules à Omex

Nouveau secteur prospecté en 2022. Une belle population d'APP présente malgré l'assec constaté à l'aval du ruisseau des Moules lors des prospections. La zone amont, sous couvert forestier, abrite la plus forte densité d'individu.

1.2.2 Secteur Berbérust-Lias - Le Neez

Nouveau secteur prospecté en 2022 suite à la capture d'un individu d'APP par la Fédération de Pêche 65 le 28 août 2022.

Lors des prospections menées en 2022 un seul individu a été contacté 20 m en aval de l'observation faite par la Fédération de Pêche 65. Sachant que le ruisseau d'Alli, situé 1 km en amont, est densément peuplé en APP : il n'est pas impossible que ce soit deux individus issus de ce ruisseau qui, à la faveur d'une crue, aient dévalé sur le Neez. Une prospection complémentaire du Neez est prévue en 2023 pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

1.2.3 Secteur Bun - Affluent en rive droite du Gave d'Azun

Nouveau secteur prospecté en 2022 suite à un signalement de riverain. Le bureau d'études n'ayant pas pu contacter les riverains concernés pour effectuer les prospections nocturnes : seul un rapide point d'observation a été effectué au niveau de la route D13. Cette observation rapide a néanmoins permis d'identifier une quinzaine d'individus d'APP. Une prospection complémentaire de cet affluent est donc prévue en 2023

1.2.4 Secteur Jarret - L'Ayné

Secteur suivi en 2019-2021-2022. Présence d'une population d'APP. Première mortalité constatée en 2019 dans le centre de Jarret probablement causée par une pollution arrivant par le réseau d'eaux pluviales car le front de mortalité était nettement identifié.

Deuxième mortalité constatée en 2021, cette fois-ci sur les 500 m en amont de la première. La limite de la mortalité est identifiée sur une zone sur-piétinée, où un troupeau de bovins vient s'abreuver. L'éleveur a été contacté pour savoir s'il utilisait des traitements sur son troupeau qui pourraient entraîner la mortalité des APP. Après discussions, il s'est avéré que la mortalité n'était pas liée à un traitement sur le troupeau de bovins.

En 2022 : plusieurs questionnements puisque les prospections ont démontré que le linéaire de l'Ayné tendait à être recolonisé par l'APP, mais on retrouve encore quelques cadavres à l'aval d'une zone d'abreuvement et on a aucun signe d'APP jusqu'à la cascade située à l'amont, alors qu'historiquement il y en avait. Au-dessus de la cascade la population d'APP se porte bien. La cause de la mortalité n'est toujours pas connue à ce jour. Il est à noter que les écrevisses de ce cours d'eau ne sont pas contaminées par l'aphanomyose et que les pollutions supposées en 2019-2021 ne remontent pas les cours d'eau ... En groupe de travail plusieurs hypothèses ont été émises : prise d'eau à proximité qui aurait pu, suite à un sur-prélèvement, entraîner un assec prolongé, présence d'une ancienne décharge dans un talweg affluent en rive droite ... Ces pistes seront à éclaircir à l'occasion de la prochaine étude.

1.2.5 Secteur Saint-Pastous - Le Saint-Pastous

Secteur suivi en 2019-2021-2022. Présence d'une population de PFL porteuse saine de l'aphanomyose. Cette année l'amont du Saint-Pastous a été prospecté afin de borner la limite de la population de PFL. Or cette zone était en assec et n'a donc pas pu être prospectée.

1.2.6 Secteur Saint-Pastous - Le Brouca

Secteur suivi en 2021-2022.

Présence d'une grosse population d'APP sur le Brouca et ses affluents.

En 2021 une unique PFL a été trouvée sur le Brouca à la confluence avec le Saint-Pastous, en 2022 un linéaire plus important a été observé, la limite semble se situer chez un riverain au niveau d'une buse. La buse contient de la végétation qui ne constitue donc pas un frein au franchissement des PFL qui vont, à court terme, remonter le Brouca. De plus, lors de ce bornage plusieurs cadavres d'APP ont été découverts à l'amont immédiat de la buse, faisant donc penser à une contamination en cours par l'aphanomyose. Cette urgence a été d'autant plus justifiée que la population de PFL du Saint-Pastous (d'où l'on suppose l'origine des PFL du Brouca) est porteuse saine du pathogène. Dans l'urgence deux obstacles à la remontée des écrevisses exotiques ont été posés sur le Brouca. Il s'agit de deux tubes type ECOPAL, qui présentent une surface interne lisse, rendant donc l'ascension des PFL impossible.

Cet ouvrage est temporaire, en attendant de voir l'évolution sanitaire des écrevisses du Brouca et si cela s'avère être nécessaire : réfléchir avec les propriétaires des parcelles à un dispositif qui s'insérerait davantage dans le paysage.

Aux dernières nouvelles, les PFL du Brouca ne sont pas porteuses de l'aphanomyose, cela indiquerait donc qu'elles ne proviennent pas de la population du Saint-Pastous et qu'elles ont été introduites sur le Brouca.

En parallèle des discussions du futur ouvrage à mettre en place, le suivi de ce cours d'eau se poursuivra en 2023 pour rendre compte de l'évolution des PFL.

1.2.7 Secteur Bergons – Le Bayet à Gez

Secteur suivi en 2019-2021-2022. Présence d'une population de PFL testée négative à l'aphanomyose à l'aval du Bayet jusqu'à la confluence avec le Bergons. La limite amont de la population se trouve 300m à l'aval d'un pont cadre situé sous la D102 à Gez. A l'amont, présence d'une belle population d'APP. Pour protéger la population d'APP de la remontée des PFL : l'installation d'un dispositif anti-montaison spécifique aux écrevisses était prévue sous l'ouvrage de la D102 pour 2022. Or en août 2022 l'OFB a contacté l'animatrice Natura 2000 pour indiquer qu'une mortalité massive d'APP avait été observée sur le Bayet, principalement dans le centre du village de Gez au niveau d'un lavoir. En somme deux PFL vivantes ont été trouvées au niveau de ce lavoir. L'installation du dispositif anti-montaison sous le pont cadre de la D102 est donc devenue caduque.

Ces constats ont laissé penser que des PFL porteuses de l'aphanomyose avaient été introduites au niveau du lavoir, entraînant donc la mort des APP.

Or pendant les prospections du bureau d'études : aucune écrevisse exotique n'a été trouvée dans le lavoir, des APP vivantes tendent à recoloniser le cours d'eau du Bayet et les cadavres d'écrevisses autochtones récoltés lors de la mortalité se sont révélés être négatifs à la peste de l'écrevisse. Il y aurait donc probablement eu une cause de mortalité « ponctuelle » sur ce cours d'eau au lavoir. L'origine reste inconnue à ce jour. L'équipement du pont cadre qui fixe pour le moment la limite entre APP et PFL sur le Bayet est donc revenu à l'ordre du jour et est prévu pour 2023.

Le cours d'eau sera à nouveau suivi en 2023 pour rendre compte de la répartition des APP et PFL sur le linéaire.

1.2.8 Secteur Bergons – Le Bergons

Secteur suivi depuis 2019 que l'on sait condamné à cause de la présence de PFL sur le Bayet à l'amont et de PFL retrouvées à l'aval.

En 2022 une PFL a été trouvée à l'aval du Bergons et les PFL du Bayet colonisent l'amont du Bergons. La PFL trouvée à l'aval a été testée négative à la peste de l'écrevisse et on ne sait pas s'il s'agit d'une PFL issue de l'amont du Bergons qui a dévalé jusqu'à l'aval ou si elle provient d'une autre population ... Ces observations laissent présager la disparition des APP sur le Bergons.

1.2.9 Secteur Bergons - L'Ouzous

L'Ouzous est un affluent rive gauche du Bergons, densément peuplé en APP. Une cascade est présente à la confluence avec le Bergons mais cette dernière contient de la végétation sur ses parois qui s'avère tout à fait franchissable par les écrevisses malgré sa pente raide. Pareillement au Brouca, dans une dynamique locale de l'ensemble des acteurs partenaires : ce cours d'eau a été équipé de deux bavettes semi-rigides qui permettront d'éviter la remontée des PFL en créant un effet « cul de sac » et protégeront donc la population d'APP située à l'amont.

Pour résumer en 2022 deux aménagements de protections d'écrevisses autochtones ont été réalisés sur le territoire. Le bon déroulement des travaux réalisés en urgence a été dû à la réactivité de l'ensemble des acteurs partenaires et des services administratifs de la DDT65 et de l'OFB qui ont été réceptifs aux enjeux écrevisses du territoire.

1.3 SUITES A DONNER POUR 2023

- Poursuivre les aménagements en faveur des écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant : travailler avec le Conseil Départemental 65 notamment pour équiper l'ouvrage du Bayet à Gez puisqu'il s'agit d'un ouvrage situé sous une départementale. La pose de l'aménagement est prévue en régie par le PLVG. Une solution d'aménagement plus pérenne sur le Brouca à Boô-Silhen sera également recherchée avec les différents partenaires et discutée avec les propriétaires des parcelles.
- Le suivi des secteurs problématiques est également prévu pour 2023 : Ayné, Saint-Pastous, Brouca, Bayet et Bergons.
- Trois réunions d'information vont être organisées à destination des riverains des communes où des mortalités inexplicables ont été constatées : l'objectif est de faire connaître ces espèces aux riverains, les sensibiliser et ainsi les responsabiliser vis-à-vis des richesses qu'ils ont à proximité de chez eux.
- Enfin de nouveaux cours d'eau seront prospectés suite à des signalements de riverains et les expertises devraient se poursuivre sur les cours d'eau non-prospectés en 2022 comme le Neez et l'affluent du Gave d'Azun.

2 EXPERTISE DES PONTS FAVORABLES AUX CHAUVES-SOURIS SUR LA PARTIE AVAL DU SITE

2.1 CONTEXTE

Sept espèces de Chauves-souris – ou Chiroptères - sont inscrites au DOCOB du site : Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit/Grand Murin et Murin à oreilles échancrées. Depuis l'intégration du site au réseau Natura 2000 le groupe des Chiroptères n'a pas fait l'objet d'inventaire complémentaire.

Une première étude en 2020 a porté sur les habitats des espèces sensibles du site. Cette étude, réalisée par le bureau d'études AMIDEV, avait permis de recenser 34 ponts sur la partie aval du site (entre Argelès-Gazost et Saint-Pé-de-Bigorre) dont 16 qui seraient potentiellement favorables à l'installation des Chauves-souris.

En 2022, il a été décidé d'aller plus loin dans les investigations en vérifiant l'occurrence des Chauves-souris dans ces 16 ponts. Cette étude a deux objectifs : améliorer les connaissances en Chauves-souris sur le site mais aussi améliorer la prise en compte de ces dernières lors de l'entretien courant des ouvrages. Les résultats de l'étude sont présentés par Hélène DUPUY, écologue indépendante en charge de l'étude Chiroptères en 2022.

2.2 GENERALITES

Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées sur le territoire français. Certaines sont désignées d'intérêt communautaire, c'est-à-dire qu'elles sont en danger, vulnérable, rare ou endémique et qu'elles figurent à l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE.

Suivant les espèces et les saisons, les Chauves-souris occupent différents types de gîtes : arbres, cavités souterraines, ou constructions humaines. Les ponts font partie des ouvrages d'art parfois utilisés par les Chauves-souris pour gîter, notamment lorsqu'ils sont situés au-dessus de l'eau. Ils peuvent être occupés tout au long de l'année et par plusieurs espèces différentes simultanément. Elles gîtent dans les micro-habitats disponibles dans le pont : corniches, disjointements, fissures, joints de dilatation, piliers creux, barbacanes, anciens drains partiellement obstrués... Les dimensions minimales d'une cavité favorable sont une ouverture de 1 cm de large et une profondeur 10 cm de long (parfois à partir de 5 cm).

Les Chauves-souris peuvent occuper les ponts au cours d'une ou plusieurs périodes de leur cycle biologique (transit printanier et automnal, parturition estivale et/ou hibernation). Cette étude ayant débuté début juin 2022, le travail d'inventaire s'est concentré sur la période estivale. Elle correspond à la mise-bas et à l'élevage des jeunes chez les Chauves-souris. A cette période, les femelles sont regroupées par dizaine(s) et sont relativement bien détectables. Les Chauves-souris sont fidèles à leurs gîtes, particulièrement l'été.

2.3 MATERIEL ET METHODES

L'étude s'est déroulée comme suit :

1. Prise de connaissance de l'étude d'AMIDEV en 2020 « Etude des habitats "d'espèces sensibles" et des ouvrages dangereux ou favorables pour ces espèces sur la partie aval du site »
2. Repérage des accès aux ponts sur atlas cartographique et ortho-photos

3. Prospection de chaque pont en journée en été (à vue, depuis les rives, avec torche et jumelles)
4. Hiérarchisation des ponts à visiter en soirée, parmi les ponts où des Chauves-souris ou indices de présence ont été observés et ceux dont la prospection est difficile
5. Prospection des ponts priorités au crépuscule en été par bonnes conditions météo (à vue, depuis une rive, avec détecteur d'ultrasons, parfois couplé à un enregistreur automatique)
6. Analyse et saisie des données, cartographies & rédaction du rapport d'étude et des fiches ponts à enjeu
7. Restitution de l'étude auprès des partenaires techniques et des collectivités concernées le 16 novembre 2022.

2.4 RESULTATS

- 12 espèces contactées en tout : Petit rhinolophe, Molosse de Cestoni, Sérotine commune, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échanquées, Murin cryptique.
- 5 espèces observées en gîte sous un pont : Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échanquées et Murin cryptique.
- Des Chiroptères ou indices de présence ont été observés sur 9 des 16 ponts expertisés, principalement dans les drains, corniches et espaces sous tablier.
- 14 des 16 ponts prospectés comportent au moins un micro-habitat favorable aux Chiroptères.

Afin de rendre les résultats de l'étude plus opérationnels : des « fiches pont » ont été rédigées pour les ponts expertisés sur lesquels des Chiroptères ou indices de présence ont été observés. Ces fiches synthétisent l'ensemble des informations récupérées lors de l'étude. Ces fiches seront diffusées aux gestionnaires/maitres d'ouvrage afin d'améliorer la prise en compte des Chiroptères lors des travaux.

Pour prendre en compte les Chiroptères lors du montage de projet Mme DUPUY présente aux membres du COPIL quelques préconisations qui peuvent être prévues lors des montages de projets :

- Anticiper les travaux afin d'y intégrer l'enjeu Chiroptère en procédant à des mesures simples et adaptées à mettre en place
- Associer un chiroptérologue au projet pour discuter des différentes actions possibles à mettre en place en fonction des travaux prévus et des caractéristiques de l'ouvrage. En phase amont, pendant et après travaux
- Les périodes de fortes sensibilités des Chiroptères se situent :
 - o De début mai à fin août : mise bas et élevage des jeunes
 - o De début novembre à fin février : hibernation

Les Chiroptères restent sensibles en dehors de ces périodes, mais ont la capacité de s'envoler. Il est tout de même à noter qu'en cas de dérangement au gîte : les Chiroptères ont tendance à s'enfoncer plus profondément dans leur gîte et ne pas s'envoler. Sans attention particulière : de nombreux individus peuvent donc se retrouver emmurés en phase travaux.

Les actions possibles pour préserver les Chiroptères sont les suivantes (à mener avec l'accompagnement d'un chiroptérologue) :

- Réserve des cavités (celles à conserver comme celles à combler) en bouchant ces dernières la veille des travaux, le soir après la sortie de gîte à l'aide de chiffons, papiers ... Débouchage des cavités

le lendemain en présence de l'entreprise. Attention : action menée uniquement par un chiroptérologue, avec autorisation.

- Conserver l'accès aux drains
- Bannir l'emploi de mousse polyuréthane
- Ne pas déboucher les barbacanes ou gargouilles dans lesquelles auraient pu gîter des Chauves-souris si cela n'est pas indispensable
- Maintenir des accès aux corps creux (si grillage nécessaire, prévoir une fente d'accès)
- Rendre accessible les corniches ou créer des corniches disjointes (avec cloisonnements internes si possible)
- Ne pas colmater les joints de dilatation et autres cavités
- S'assurer que les cavités créées soient rugueuses (avec aspérités)
- Couper les drains à quelques centimètres de la maçonnerie

Pour favoriser la présence de Chiroptères dans les ouvrages, quelques aménagements simples peuvent être mis en place :

- Réaliser des trous dans les briques ou moellons
- Intégrer des gîtes artificiels dans la structure
- Créer des trous de réservation dans le béton
- Créer des espaces creux et les rendre accessibles

2.5 SUITES A DONNER POUR 2023

- Organiser une réunion de sensibilisation à destination des entreprises réalisant des travaux sur les ponts pour améliorer la prise en compte des Chiroptères. Réunion sous forme d'échanges constructifs avec une approche théorique en salle puis pratique avec la visite de cas concrets sur le terrain.
- Affiner l'occupation de 5 des 16 ponts expertisés en période estivale par une prospection crépusculaire.
- Poursuivre l'expertise des 14 ponts présentant des micro-habitats favorables en période d'accouplement des Chiroptères : transit automnal.

3 MISE A JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES EEE 2022

Depuis 2014, tous les deux ans un stagiaire est recruté sur crédits Natura 2000 pour effectuer une mise à jour de la cartographie des espèces exotiques envahissantes végétales sur le site. Ce travail est précieux à l'échelle du PLVG puisqu'il permet par la suite d'orienter la gestion pour les années à venir en fonction des secteurs identifiés comme prioritaires.

En 2022 ce travail a été réalisé par une stagiaire en première année de Master « Sciences de l'eau, Parcours gestion des habitats et des bassins versants » sur 4 mois, d'avril à fin juillet. Quatre espèces

sont prises en compte pour la cartographie des habitats : la Renouée du Japon, le Buddleia du père David, le Robinier faux-acacia et l'Impatience de l'Himalaya. Les observations ont été saisies directement sur site à l'aide d'une application cartographique disponible sur téléphone ANDROID : QFIELD.

Au total 78 km de cours d'eau ont été parcourus à pied sur les gaves de Pau, Cauterets, Azun, Gavarnie et quelques affluents tel que l'Yse, le Boularic, le Cambasque et le gave d'Héas.

Pour chacun, un atlas cartographique a été créé illustrant la localisation des EEE et également les secteurs dits « prioritaires » selon plusieurs critères : état de la berge, recouvrement en espèces autochtones, substrat, taux de colonisation des EEE Également sur chaque cours d'eau la limite amont de colonisation par les EEE a été recherchée.

En plus des atlas cartographiques, une analyse sur l'évolution des EEE entre 2014 et 2022 sur le gave de Pau a été réalisée. Les EEE sont globalement en expansion sur le gave de Pau, avec une augmentation croissante d'année en année pour le Buddleia, une légère baisse pour l'Impatience, une augmentation pour la Renouée puis une stagnation entre 2019-2022 et idem pour le Robinier, une croissance entre 2014 et 2019, puis une légère décroissance en 2022.

Ces résultats sont à nuancer puisque la méthode d'intervention sur les EEE a changé depuis 2022.

- Avant 2022
 - La coupe était privilégiée car plus simple, mais très chronophage puisqu'il y avait jusqu'à 4 coupes réalisées par an : démotivation des agents techniques du PLVG
 - Beaucoup de surfaces étaient traitées à l'année
 - Il n'y avait pas de concurrence mise en place sur les zones traitées, ce qui n'empêchait donc pas les EEE de repousser. Même en repoussant en quantité plus réduite, les graines produites par ces pieds sont nombreuses (ex : 3 millions par pied de Buddleia) et sont donc disséminées par l'eau, le vent, les animaux, sur des secteurs situés plus en aval.

- Depuis 2022
 - L'arrachage est privilégié car plus efficace et moins chronophage
 - Seuls les pieds trop fins pour être arrachés sont coupés en début d'année (avril à juin) puis arrachés en deuxième période (automne)
 - Les zones traitées sont systématiquement bouturées / plantées avec des essences locales
 - L'entretien des boutures et des plants est chronophage : moins de zones sont traitées à l'année.

4 PAEC

4.1 CONTEXTE

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est un projet visant à encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur un territoire. Opérationnellement cela se traduit en proposant aux exploitants des modes de pratiques agricoles adaptés via des mesures rémunératrices qu'on appelle des « MAEC » - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027, la DRAAF a lancé un appel à projet le 17 juin 2022 pour l'établissement des PAEC pour la campagne 2023.

L'élaboration du PAEC a été menée en 2022 :

- Par la Chambre d'Agriculture 65 qui a travaillé, en prestation pour un montant de 2 000 € HT, sur le volet agricole.
- Et par l'animatrice Natura2000 du PLVG qui a travaillé sur le volet environnemental.

Le PAEC a été déposé par le PLVG, structure opératrice du site Natura 2000, le 30 septembre 2022 à la DRAAF.

Les PAEC retenus ont été notifiés en décembre 2022. Au vu du nombre important de projets déposés, la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique a attribué une note à chacun des PAEC correspondant à un pourcentage attribué de l'enveloppe demandée, plus ou moins important. Le PAEC du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » a reçu la note « B » soit 50% du montant demandé qui correspond, pour la tranche 2023, à .21 352,50 €.

L'ensemble des mesures demandées a été validé (7 mesures).

La contractualisation des exploitants sera possible à partir du 15 mai 2023.

4.2 OBJECTIFS

Différents objectifs sont déclinés dans ce PAEC, avec pour chaque des mesures opérationnelles proposées aux exploitants :

1. Préserver les prairies naturelles et les zones humides du territoire. Deux mesures concernent les prairies : une pour améliorer la gestion par le pâturage l'autre pour convertir des terres arables en prairies naturelles. Deux autres mesures concernent les zones humides l'une pour améliorer la prise en compte des zones humides en usage agricole, l'autre pour gérer ces espaces avec un pâturage adapté.
2. Entretenir les haies, les ripisylves et les rigoles. Deux mesures sont dédiées à l'entretien de ces éléments linéaires.
3. Maintenir l'activité agricole pour contribuer à la conservation des espaces ouverts. Une mesure est prévue pour encourager les bonnes pratiques déjà existantes et respectueuses des enjeux écologiques du site.
4. Améliorer la qualité de l'eau par la gestion de l'application des intrants. Les 7 mesures citées précédemment engagent les exploitants à ne pas apporter d'azote minéral et à ne pas épandre de produits phytosanitaires sur les parcelles sous contrat MAEC.

4.3 PERIMETRE ELIGIBLE

Historiquement, le périmètre des surfaces éligibles au MAEC avait été élargi car il y avait peu d'ilots PAC qui étaient inclus dans le périmètre strict du site Natura 2000. Ce périmètre historique, validé en comité de pilotage, représentait 2 000 hectares et concernait une centaine d'exploitants.

En 2023 les enveloppes de l'ensemble des PAEC de la région Occitanie ayant été revues à la baisse : ce périmètre n'a pas été retenu pour la tranche de contractualisation 2023. Un périmètre plus restreint a été retenu : incluant les limites strictes du site Natura 2000 + tous les ilots PAC qui ont au moins une partie de la parcelle qui touche le site Natura 2000. Ce nouveau périmètre plus restreint concerne 700 hectares et 51 exploitants.

Le périmètre historique a été proposé pour 2024 pour pouvoir proposer les MAEC à davantage d'exploitants.

Discussions :

Véronique MABRUT, Directrice de la délégation Adour et Côtiers pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne : Quel est l'état de la contractualisation avec les 50 agriculteurs retenus dans le nouveau périmètre de 700 ha ? Est-ce qu'une communication du dispositif est prévue à destination de ces exploitants ?

Réponse : Des réunions d'animation du PAEC ont été réalisées à destination des exploitants les semaines passées (S12 et S13). La contractualisation est variable : certain y voit un intérêt financier pour d'autre cela relève de l'éthique. Sur les 50 exploitants concernés : on a estimé pour 2023 19 contractualisations qui représentent un montant de 32 850 €.

Il s'agira principalement de renouvellement de contrats MAEC arrivés à échéance. A partir du 15 mai nous aurons plus de visibilité sur le nombre d'engagements pour la tranche 2023.

Jean-Claude CASTEROT, Maire de la commune de Geu : Est-ce que les collectivités sont éligibles à ces MAEC ?

Réponse : Non, ce dispositif est uniquement à destination des exploitants agricoles.

5 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

5.1 REUNION DE SENSIBILISATION THEMATIQUE ECRESSSES

Dans le cadre de l'étude écrevisses présentée précédemment : une réunion de sensibilisation au grand public a été animée par le bureau d'études Saules et Eaux le 15 septembre 2022 au palais des congrès de Lourdes (ancien cinéma). Une affiche permettant de diffuser l'information avait été créée pour l'occasion et diffusée dans les principaux points d'informations. Au total une vingtaine de personnes a participé à cette réunion, dans un premier temps sous forme de conférence, puis les participants ont pu découvrir les différentes espèces d'écrevisses à l'aide d'une vitrine contenant des écrevisses naturalisées, qui ont été acquises en 2021 par le PLVG. Après un rapide sondage le public était varié : des amateurs, des pêcheurs, de simples curieux et également plusieurs salariés de la Fédération de Pêche du 65.

5.2 CREATION D'OUTILS

Les animateurs Natura 2000 de la vallée des gaves se sont réunis plusieurs fois en 2022 pour construire une mallette pédagogique Natura 2000 sur des thématiques communes à tous les sites Natura 2000 de la vallée (réchauffement climatique, trajet de l'eau, les différentes espèces et habitats d'intérêt communautaire ...). Ce travail va se poursuivre en 2023 et les supports seront finalisés en fin d'année.

En parallèle un flyer sur la thématique écrevisses a été créé en régie par le PLVG. Les objectifs de ce flyer sont de reconnaître les différentes espèces d'écrevisses : autochtones et exotiques, de sensibiliser aux bons gestes pour la sauvegarde des autochtones et de leurs habitats et enfin de donner le contact de la chargée de mission Natura 2000 du PLVG pour alerter en cas d'observation de mortalité de masse ou de nouveaux cours d'eau colonisés. Ce flyer sera distribué à l'occasion d'événements pédagogiques / de sensibilisation.

5.3 SORTIES NATURALISTES GRAND PUBLIC

Deux animations grand public organisées par le CPIE étaient prévues à l'été 2022. La première en date du 18 juin a été annulée à cause de l'alerte canicule et n'a pu être reportée. La seconde a eu lieu le 2 août, sur toute la journée. Au total 18 participants, locaux et vacanciers, se sont retrouvés dans un premier temps au bord du gave pour une présentation de MIGRADOUR sur les migrateurs piscicoles, puis ils ont participé à un lâcher de juvéniles de Saumons Atlantiques dans le gave. Ce moment a été capturé par les caméras de France 3 Occitanie qui en ont profité pour faire un reportage sur le site et l'état des populations de Saumons Atlantiques sur le gave de Pau et ses affluents. Le reportage a été diffusé le soir même sur l'antenne locale. L'après-midi les participants ont suivi un animateur du CPIE pour découvrir plus amplement les richesses écologiques du site Natura 2000. Cette sortie en prestation a été animée par le CPIE Bigorre Pyrénées pour un montant de 183 € TTC.

5.4 FORMATION EEE

Sur demande de la Responsable de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) du PLVG : le 18 mai 2022 l'animatrice du site Natura 2000 a animé une réunion d'information sur les espèces végétales exotiques envahissantes auprès des agents ACI. Ces derniers interviennent régulièrement sur les chantiers de lutte contre les EEE et il apparaissait donc pertinent de les former sur l'origine de ces EEE, pourquoi elles sont qualifiées d'exotiques et envahissantes, les mécanismes de colonisation, les différentes méthodes de lutte, les gains de chacune etc ...

6 PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL POUR 2023 ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE NATURA 2000 AUX REGIONS

6.1 PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2023

Le programme suivant a été validé par les services de l'Etat et par le Conseil Régional d'Occitanie.

6.1.1 Etudes et suivis

- Poursuite de l'étude écrevisses sur le gave de Pau et ses affluents : suivis nocturnes et animation de trois réunions de sensibilisation adressées aux riverains qui ont une population d'APP à proximité et où une mortalité inexplicquée a été constatée. Prestation estimée à : 7 000 € HT.
- Poursuite de l'inventaire de présence sur les ponts favorables aux Chiroptères en période de transit automnal (gîte de reproduction) et complément en période estival (gîte de mise bas et élevage des jeunes). Il y aura également un volet sensibilisation auprès des gestionnaires et maîtres d'œuvre intervenant sur l'entretien des ponts pour améliorer la prise en compte des Chiroptères dans les travaux. Prestation estimée à 4 200 € HT.
- Formation de l'animatrice Natura 2000 du PLVG pour obtenir l'attestation de capacité à rechercher le Desman des Pyrénées. Formation organisée par le CEN Occitanie, frais pédagogiques de 600 € TTC.
- En matière d'espèces végétales exotiques envahissantes : le test d'efficience sur les méthodes de lutte contre la Renouée du Japon se poursuivra en 2023 car les résultats de 2022 n'étaient pas exploitables. L'impact de l'annelage partiel et total sur les robiniers testé en 2020 sera également pris en compte cette année.

- Elaboration d'une cartographie des habitats favorables à la Lamproie de Planer sur la partie aval du site Natura 2000. En effet cette espèce est citée dans le DOCOB et il serait intéressant pour les gestionnaires, maitres d'œuvre/d'ouvrage de disposer d'une cartographie qui servirait d'une première base pour ensuite permettre d'affiner l'occurrence ou non de la Lamproie de Planer en fonction de la localisation du projet.

6.1.2 Préservation et restauration

- Il est prévu de poursuivre le traitement des points noirs écrevisses du territoire avec notamment l'équipement de deux cours d'eau : le Bayet à Gez et le Brouca à Boû-Silhen en concertation avec les communes, les propriétaires, la Fédération de Pêche 65, l'OFB, les services de l'Etat ...
- Neutraliser des points noirs pour la Loutre d'Europe identifiés sur le territoire. Deux sont recensés à ce jour suite à des mortalités dues à des collisions routières : sur la D913 à Préchac et sur la D921 à Lau-Balagnas. Ce travail sera à mener en partenariat avec les différents acteurs concernés (communes, Parc National des Pyrénées, Service Routes du Conseil Départemental 65, OFB, services de l'Etat ...).
- Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : appui à l'animation et à la réalisation des diagnostics agricoles des parcelles engagées dans des MAEC. Prestation estimée à : 12 000 € HT.
- Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales (en régie).

6.1.3 Communication et sensibilisation

- Trois réunions de sensibilisation sur les écrevisses sont prévues dans trois communes du territoire : Boû-Silhen, Gez et Jarret.
- Une réunion de sensibilisation à destination des gestionnaires / propriétaires d'ouvrages pour améliorer la prise en compte des Chauves-souris lors de l'entretien de ces derniers.
- Des réunions de sensibilisation en interne seront également apportées aux agents techniques (BV et ACI) du PLVG sur demande.
- Une sortie naturaliste sur site est prévue pour sensibiliser le grand public aux enjeux du site et sera effectuée par un prestataire externe à hauteur de 300 € TTC.
- Créations, impressions de documents de communication. Prestation estimée à 2 200 € HT.

6.2 TRANSFERT DE LA COMPETENCE NATURA 2000 AUX REGIONS

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi 3DS. Pour rappel : la loi 3DS a été adoptée dans un objectif de décentralisation et de différenciation en vue d'une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et d'une simplification du droit. En matière de biodiversité, le texte contient diverses mesures répondant à ces objectifs. Et notamment la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000, passant donc de l'Etat aux Régions. Ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2023.

C'est un transfert partiel car seuls les sites Natura 2000 exclusivement terrestres (soit 87,5 % du réseau) sont transférés aux Régions. C'est le cas du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets »

C'est également un transfert partiel car certains volets de Natura2000 resteront pour le moment à la charge de l'Etat.

Les missions transférées aux Régions :

- Pour le COPIL : sa création ou sa présidence pour les sites dits « orphelins » c'est à dire sans structure animatrice.
- Pour le DOCOB : l'approbation de ces derniers, le suivi des chartes et l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des DOCOB des sites dits « orphelins ».
- Le financement des mesures d'accompagnement et de gestion du site : donc le co-financement en contrepartie des fonds européens (FEADER/FEDER) et l'instruction financière des dossiers. Ce financement concerne uniquement l'animation des sites et les contrats Natura 2000. Le financement des MAEC reste à l'Etat.

L'État, quant à lui, conservera : la gestion des sites marins, la désignation des sites Natura 2000, l'instruction des évaluations d'incidences et il restera aussi l'interlocuteur institutionnel de la Commission Européenne pour le rapportage qui a lieu tous les 6 ans. Il aura également la gestion des aides surfaciques du FEADER pour ce qui concerne les MAEC.

Pour le volet financier, les Régions vont gérer les fonds européens du FEADER dédiés à Natura 2000. Une petite différence est à soulever : les fonds reçus seront fongibles. Ce qui n'était pas le cas lorsque ces fonds européens pour Natura 2000 étaient distribués à l'Etat. Cela implique donc du côté des opérateurs de veiller à bien anticiper les besoins du site en termes d'animation, de contrat Natura 2000 et des actions à mener ... Pour faire remonter dans les meilleurs délais nos besoins réels au Conseil Régional.

Pour les moyens humains, les ETP autrefois en poste à l'Etat chargés de Natura 2000 n'ont pas été transférés. Une compensation financière de l'Etat a été donnée aux Régions pour les recrutements. Il y aura 7 ETP techniques recrutés pour l'ensemble de la région Occitanie : 1 chef de service et 6 chargés de mission. Une personne en charge du volet technique de Natura 2000 sera basée à Tarbes et sera la référente pour le département des Hautes-Pyrénées mais aussi pour le Gers. Le chef de service sera basé à Montpellier. Il y aura également 4 ETP administratifs qui seront recrutés pour l'instruction des dossiers : 2 basés à Toulouse et 2 à Montpellier.

Les recrutements sont en cours, le référent pour les Hautes-Pyrénées prendra son poste au 1^{er} juin 2023, l'équipe sera au complet au 1^{er} juillet 2023.

Discussions :

Véronica LEON, Chargée de Projets Service Eau, Milieux aquatiques et Risques à la Région Occitanie : lit aux membres du COPIL quelques indications laissées par Nathalie LAMANDE, cheffe de service Natura 2000 à la Région Occitanie. L'appel à projet 2023 pour l'élaboration, la révision et l'animation des documents d'objectifs et pour les contrats N2000 ouvrira à partir du 15 mai jusqu'au 13 juillet 2023. Les dossiers seront à déposer directement dans l'outil EUROPAC qui ouvrira d'ici fin avril. Un coût horaire fixe pour les dépenses de personnel affecté à Natura 2000 a été fixé à hauteur de 26,30€. La demande de subvention devra être remplie avec ce montant. Ce coût sera actualisé annuellement.

Les demandes de paiement pour les animations et contrats 2022 sont à adresser à la Région Occitanie en utilisant les formulaires 762 ou 763. EDIT : la demande de solde Natura 2000 pour l'animation 2022 du PLVG a été envoyée le 20 mars par voie postale à la Région Occitanie.

Enfin, la Région Occitanie est fière d'accueillir cette nouvelle compétence et met tout en œuvre pour que ce transfert se déroule dans les meilleures conditions.

Alexis CLARIOND, Chef de service SEREF à la DDT65 indique aux membres du COPIL qu'il y aura tout de même une continuité de service pour le volet Natura 2000 à la Région car des ETP qui étaient en poste



à l'Etat ont, de leur plein gré, abandonné leur poste pour le poursuivre en Région. C'est par exemple le cas de Nathalie LAMANDE, autrefois en charge de l'animation et du pilotage du réseau Natura 2000 à la DREAL, et désormais cheffe de service pour le réseau Natura 2000 à la Région Occitanie.

PARTIE 2 : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU (PPG)

1.1 BILAN DES ACTIONS 2022

Les objectifs de Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau 2020/24 sont rappelés. De manière général, 30% du programme concerne la prévention des inondations :

- Limiter la formation d'embâcle
- Favoriser la propagation des crues, limiter les effets points durs et les inondations

et 70% concerne la GEMAPI ou la gestion des milieux aquatiques :

- Préserver/restaurer fonctionnement & état écologique des cours d'eau et zones alluviales
- Favoriser une végétation diversifiée et bien adaptée pour maintenir les berges, constituer une trame verte continue et épurer les eaux
- Favoriser la mobilisation des matériaux alluvionnaires et assurer la continuité sédimentaire
- Favoriser/rétablir la mobilité latérale et l'expansion des crues

Les principaux travaux mis en œuvre par la régie du PLVG sont ensuite présentés en précisant pour chacun leurs objectifs (GeMA ou PI).

Les travaux marquant de l'année 2022 sont :

- 15 km de cours d'eau (ripisylve) restaurés ;
- 3 km de cours d'eau entretenus post-crue de décembre 2021 et janvier 2022 ;
- 14 ha de superficie d'espèces exotiques envahissantes (EEE) traitées (coupe et arrachage) ;
- 3.7 ha de zones arrachées d'EEE où des boutures ont été planté ;
- 500 ml de réouverture d'un bras sur le gave de Pau ;
- Tests des méthodes de lutte contre les EEE et de revégétalisation d'enrochement ;
- Travaux de génie végétal à Aucun ;
- Création d'une pépinière à Cauterets pour les futurs travaux de replantation et de génie-végétal sur le secteur.

Les cours d'eau concernés par ces travaux sont : Hoo, Canau, Boularic, Souët, Louey, Catarrabes, ruisseau de la Gorce, Bergons, gave d'Estaing, gave d'Azun et le gave de Pau.

De plus, bien que ne relevant pas de la compétence GeMAPI, le PLVG est intervenu sur la gestion des déchets sur le Gave de Pau, en partenariat avec la Communauté de Commune Pyrénées Vallées des Gaves et le Département. En effet, les crues du Gave de Pau de décembre 2021 et janvier 2022 ont de nouveau remobilisé de nombreux déchets de l'ancienne décharge de Beaucens, enfouis dans les matériaux. Après une forte mobilisation de nombreux bénévoles à l'appel de la journée citoyenne du 5 mars 2022, la société les « Gaves Sauvages » en tant que prestataire du PLVG, a ramassé et évacué environ 12 tonnes de déchets du Pont de Tilhos à Argelès-Gazost jusqu'au Pont de Grottes à Saint-Pé-de-Bigorre.

1.2 PREVISIONNEL D' ACTIONS 2023

Les principaux chantiers prévus en 2023 sont présentés sous forme cartographique avec un zoom sur le projet de réouverture d'annexes fluviales sur le Gave de Pau à Lugagnan et la gestion de la végétation sur le Lac des Gaves.

2 AUTRES ACTIONS

2.1 PREPARATION DU FUTUR PPG

Le PPG 2020/2024 touche bientôt à sa fin. Il faut donc préparer le prochain PPG 2025/29. Pour cela, une étude sera lancée en 2023 afin d'actualiser le diagnostic et élaborer un programme adapté aux enjeux locaux et au territoire. Ce travail comprendra la gestion des cours d'eau comme l'actuel PPG mais également les zones humides.

2.2 RENATURATION DU LAC VERT

Les derniers travaux de gestion des EEE se sont achevés en 2022. En parallèle, un film pédagogique a été réalisé pour communiquer et présenter l'ensemble du projet et les partenaires. Vous pouvez visualiser le film sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=ZLZo00oqazs>
L'année 2023 sera consacrée à la revégétalisation des zones de travaux ainsi que la conception et la pose des panneaux pédagogiques.

2.3 RESTAURATION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU PETIT PATRIMOINE D'AUCUN

Le projet partenarial entre la mairie d'Aucun et le PLVG est présenté. Il s'agit d'un projet global visant la renaturation de cours d'eau, la lutte contre les espèces invasives, la restauration de zones humides et la rénovation d'un moulin ; le tout relié par un cheminement doux et des panneaux pédagogiques sur le thème de l'eau et de la biodiversité.

Ce projet, d'un montant prévisionnel de 238k€ TTC, a été lauréat du programme « Patrimoine naturel et biodiversité 2022 » de la fondation du patrimoine, avec une enveloppe de 100 000 €.

3 ECHANGES

M. Thion fait part de son inquiétude au sujet de la régulation des sangliers qui viennent trouver dans la végétation des atterrissements du Gave de Pau. Il demande qu'une réunion soit organisée avec la fédération de chasse à ce sujet.

Plusieurs élus s'interrogent sur la gestion du Lac des Gaves. M. Sazatornil indique qu'une gestion de la végétation a été initiée en 2021 afin de favoriser la remobilisation des matériaux, limiter le risque d'embacles et conserver des habitats naturels différenciés. Une seconde phase de gestion était prévue en 2022 mais n'a pu être menée du fait du risque pour la sécurité des agents. Une réflexion pour sécuriser la traversée du gave sera menée en 2023.

Un agent de l'ONF demande si les données de l'étude du Syndicat Mixte du Haut Lavedan sur les embâcles est prise en compte par le PLVG. Il souligne également l'intérêt de considérer les zones humides en forêt dans l'étude PPG 2025/29. M. Mazery confirme la bonne prise en compte d'une partie des données de l'étude ONF et précise que l'ONF est intégré au comité technique de l'étude PPG et que le sujet des zones humides a déjà été abordé.

Mme Labat remercie le PLVG pour l'orientation en faveur des milieux aquatiques prises ces dernières années et espère que le futur PPG suivra cette ligne.

Mme Mabrut revient sur l'ampleur pris par le projet du Lac vert en soulignant la venue de Bérange Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité auprès de la ministre de la Transition écologique, et la réalisation d'un reportage au journal télévisé de TF1 sur l'intérêt de préserver les zones humides.

Enfin, une question est posée sur les nouveaux propriétaires du Lac vert. M. Sazatornil indique que la Fondation des pêcheurs est propriétaire du site et que la gestion a été confiée à la Fédération de pêche local.

PARTIE 3 : PREVENTION DES INONDATIONS

1 CONTEXTE

1.1 SUITES DONNEES AUX ACTIONS DU PAPI 1

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 des arbitrages ont été faits par les élus, dans un souci de sécuriser la capacité financière du PLVG, limiter l'emprunt déjà élevé et ne pas hypothéquer les opérations futures essentielles pour le territoire. Ces arbitrages ont été définis en fonction des enjeux à protéger (humains, environnementaux), des niveaux de subvention et des possibilités financières, en concertation avec les membres du PLVG.

1.2 DOSSIER DE CANDIDATURE PEP

Le bilan du 1^{er} PAPI a permis de définir les objectifs stratégiques arrêtés pour le dossier de candidature du Programme d'Etudes Préalables au deuxième PAPI, compatibles avec les objectifs du Plan de Gestion du Risque Inondation Adour-Garonne. En synthèse, ce programme d'études préalables vise à poursuivre le développement de la culture du risque de l'ensemble de la population en les rendant acteurs de leur protection (comportements adaptés, mise en place protections individuelles...), à accompagner les communes pour une meilleure prise en compte du risque inondation dans la gestion de la crise et en préventif, dans l'aménagement du territoire. Enfin, ce PEP a pour objectif de mener les études nécessaires à l'organisation des travaux portés par le deuxième PAPI et qui concerneront principalement l'aval du territoire et Lourdes en particulier.

Les élus du PLVG ont validé les actions portées par le Programme d'Etudes Préalables dans une délibération prise lors du conseil syndical du 16 décembre 2022. A ce jour 23 actions sont inscrites pour un montant global de 2.4 M€.

Les actions portées par chacun des axes seront présentées, ainsi que le plan de financement avec les aides attendues par financeurs et le reste à charge pour les EPCI et les communes.

Le planning d'instruction du dossier est également présenté :

- Dossier de candidature transmis aux membres du COPIL le 17 mars 2023 – retour souhaité avant le 14/04 au plus tard
- Dépôt officiel du dossier de candidature semaine 16 (du 17/04 au 21/04) auprès de la DDT65
- Avis DREAL sur recevabilité du dossier sous 1 mois max à réception du dossier – avril/mai 2023
- Instruction par les services de l'Etat sous 1 mois max pour produire leur avis mai/juin 2023
- Rapport d'instruction remis par la DREAL à la DDT sous 1 mois max – juin/juillet 2023
- Référent Etat produit l'avis soumis au préfet pilote pour validation – juin/juillet 2023

Quant au planning général du PEP, l'objectif est d'achever ce programme pour fin 2025 avec production du deuxième Programme d'Actions de Prévention des Inondations en 2025/2026.

Enfin, un focus est fait sur la semaine de sensibilisation prévue en juin 2023.

1.3 STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION (SLGRI)

La SLGRI constitue la déclinaison sur le territoire du PLVG des principes du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), élaboré à l'échelle du bassin Adour-Garonne qui est opposable à toutes décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux PPRi ainsi qu'aux documents d'urbanisme dans un rapport de compatibilité.

La stratégie locale a vocation à servir de cadre aux actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations à venir et comporte selon l'article R 566-16 du code de l'environnement :

- La synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation sur le Territoire à Risque Inondation (TRI = commune de Lourdes)
- Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation sur le TRI
- Les objectifs
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

Une première trame de cette stratégie locale sera élaborée et présentée aux élus et aux services de l'Etat pour le printemps 2023.

2 ECHANGES

André Villemur interpelle le PLVG sur la suite donnée au projet d'aménagement de la plage de dépôt sur le Rioutou, prévue suite aux crues de 2018 qui avaient affecté le Val d'Azun. Il rappelle que le PLVG avait sollicité EDF pour une participation financière en 2022. Il lui est répondu que les élus du PLVG n'ont pas souhaité inscrire ces travaux au budget du PLVG en 2023, compte tenu des orientations prises dans l'application de la compétence GEMAPI. Les communes d'Aucun et de Gaillagos se rapprocheront du Conseil Départemental pour faire le point sur ce sujet.

Delphine Astier demande au PLVG par quels moyens les arrêtés attributifs ont pu être prolongés. Le PLVG indique que les avenants au 1^{er} PAPI ont permis :

- de prolonger la période de demande des subventions des actions inscrites au PAPI
- de modifier la répartition des aides obtenues entre les actions du PAPI à volume constant
- de prolonger par arrêtés modificatifs les délais des arrêtés obtenus

Cécile Prévost, présidente du C-PRIM (Centre Pyrénées des Risques Majeurs), demande à quel titre le C-PRIM pourrait être porteur d'une action du futur Programme d'Etudes Préalables. Alexis Clariond, chef du service SEREF (Service Environnement Risques Eau et Forêt) à la DDT65, indique qu'il n'est pas possible pour une association d'être porteuse d'une action d'un programme d'études préalables. Par contre, les associations peuvent bénéficier des aides de l'Etat.

Véronica Léon, souligne l'intérêt de la Région pour les actions de réduction de la vulnérabilité inscrites dans le Programme d'Etudes Préalables (PEP).

Jean-Pierre Florence, maire de Cauterets, s'inquiète dans la mesure où il ne voit aucune avancée sur le sujet de Clavanté et Concé. Sur ce secteur la ville de Cauterets reste exposée aux crues torrentielles au même titre qu'avant 2013. Le PLVG indique en effet qu'il n'y pas eu d'avancée depuis la réunion de démarrage de l'étude de faisabilité de délocalisation qui s'est tenue en novembre 2022 car des



interrogations subsistent quant aux financements de l'Etat sur ces travaux. Un comité des financeurs est prévu le 26 avril prochain. L'Etat indique que si le fonds Barnier n'est pas mobilisable, le fonds vert pourrait éventuellement être mobilisé.